

## Tableau n°58 du Code de la sécurité sociale

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

### Notre analyse

Le tableau n°58 concerne les affections professionnelles provoquées par le travail à haute température. Ce tableau de maladie professionnelle fixe les conditions que le salarié doit remplir pour que sa maladie soit présumée d'origine professionnelle.

## Tableau n°58 du Code de la sécurité sociale

Affections professionnelles provoquées par le travail à haute température

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Tableau de maladie professionnelle n°58 : Affections professionnelles provoquées par le travail à haute température

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Maladie professionnelle : les démarches à effectuer

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Les maladies professionnelles - guide d'accès aux tableaux du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale

Cliquez ici pour accéder à cet outil